

2 Politique

Entretien avec le ministre de la Fonction publique

Ali Akbar Onanga Y'Obegue : " La Cour constitutionnelle ne remet pas en cause le contrôle de présence des agents publics ni les mesures de gel des recrutements, titularisations, avancements et reclassements "

Propos recueillis par Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

Dans cet entretien, le membre du gouvernement dresse le bilan de son action. Tout en évoquant les problématiques liées à son nouveau statut d'élu à l'Assemblée nationale au 1er siège du département de Lekoni-Lekori (Akiéni).

l'union. Monsieur le ministre, quel bilan tirez-vous de votre action, au terme d'une année marquée par plusieurs réformes au niveau du département dont vous avez la charge ?

Ali Akbar Onanga Y'Obegue : Prenant la parole pour la première fois depuis l'annonce de l'hospitalisation à Riyad en Arabie Saoudite et ensuite de la convalescence à Rabat au Maroc du président de la République, Ali Bongo Ondimba, permettez-moi de saisir cette occasion, pour lui témoigner tout mon soutien moral dans la maladie dont il est l'objet et dans ses efforts de recouvrer la santé. Même si je sais qu'il va de mieux en mieux chaque jour, Dieu soit loué pour cela. Il n'en demeure pas moins cependant que de nombreux Gabonais, parmi lesquels je fais partie, ressentent cruellement son absence de sorte qu'ils souhaitent son prompt rétablissement et attendent avec une impatience à peine dissimulée son retour en vue de reprendre la direction des affaires du pays. Ceci-dit, sachez que le ministère dont j'ai la charge, en plus de la mise en œuvre de réformes conjoncturelles induites par les mesures gouvernementales, est entièrement engagé dans un processus de réformes structurelles qui a d'ailleurs permis la conclusion d'un partenariat stratégique avec la Banque mondiale...

...laquelle ?

- ...Sur les mesures gouvernementales d'Akanda 2017 et 2018, ainsi que celles se rapportant au Programme de relance de l'économie (PRE), le ministère de la Fonction Publique est déjà engagé dans le contrôle des effectifs et la maîtrise de la masse salariale. La mise en œuvre des mesures d'urgence décidées à cet effet a donc commencé en juillet 2018 avec le contrôle des effectifs. Dans les tout prochains jours, ce contrôle se poursuivra à l'intérieur du pays. Il est également prévu de mettre en œuvre l'audit du fichier de la Fonction publique et de la Solde. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, ces actions sont indispensables pour notre pays. Elles doivent être menées à terme pour recréer l'emploi dans le secteur public, ramener les équilibres macroéconomiques et nous arrimer aux indicateurs de la Cémac. S'agissant des activités réalisées avec le soutien de la Banque mondiale, elles portent essentiellement sur la mise en place des réformes novatrices visant la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État. Elles ont fait l'objet d'un programme pluriannuel, qui est en train d'être déroulé selon le chronogramme établi à cet effet. Ce partenariat se poursuit à la grande satisfaction des parties prenantes avec notamment la mise en place, in fine, d'un système intégré de gestion des ressources humaines et des autres outils de gestion, de contrôle et de suivi des agents publics.

Certaines de ces réformes, telles que le pointage des agents ou encore les décotes qui devraient être appliquées sur certains salaires, continuent d'alimenter les débats et sont sources de nombreuses polémiques. Comment comptez-vous venir à bout de tout cela ?

- Tout d'abord, permettez-moi de dire que la responsabilité ministérielle qui est la mienne m'oblige à ne pas m'inscrire dans les polémiques. Maintenant, pour en venir à votre question, dans la suite logique des directives gouvernementales évoquées plus haut, en sa qualité de gestionnaire des ressources hu-



Photo : DR

Le ministre de la Fonction publique, Ali Akbar Onanga Y'Obegue.

maines de l'État, le ministère de la Fonction publique a commencé à effectuer un contrôle effectif, régulier et quotidien de la présence physique des agents publics à leurs postes de travail. Ce contrôle s'opère par l'émargement des listes de présence dans tous les services publics sous l'autorité des directeurs centraux des ressources humaines et la supervision au plus haut niveau par les secrétaires généraux des ministères. Cette solution est appliquée sans exclusive en attendant la mise en place très prochaine des pointeuses biométriques. Ces listes sont retournées tous les vendredis aux services centraux du ministère de la Fonction publique, qui procède à leur centralisation mensuelle en vue de les confronter avec les attestations spéciales de présence au poste délivrées à l'occasion de l'opération Bons de caisse des mois de juillet et septembre et vérifier ainsi la sincérité des déclarations issues de cette opération. Pour être complet sur ce sujet, sachez que l'émargement quotidien a pour objectif de confirmer ou infirmer les données actuelles en ce qui concerne les effectifs en activité dans notre administration. En effet, sur la base des listings mis à jour tout au long de l'année, les directeurs centraux des ressources humaines vont élaborer des listes des agents publics des unités administratives relevant de leur compétence essentiellement constituées d'agents véritablement en activité...

...Il se dit aujourd'hui que ce système de pointage connaît d'énormes limites

- J'avoue que, comme le système de mise sur bon de caisse, celui du pointage connaît des limites. Mais là encore, ce système est provisoire car, nous attendons des équipements de pointeuses biométriques pour parer aux manquements constatés. Qu'à cela ne tienne, pour les agents qui, par exemple, viennent le lundi pour pointer pour toute la semaine, nous nous en rendrons compte, le moment venu, à travers des éléments indétectables dans les fiches. Donc, pour ça, nous n'avons pas trop d'inquiétude. S'agissant des décotes, comme vous le savez, dans son discours à la Nation du 16 août dernier, le chef de l'État a décidé d'instituer la Contribution de Solidarité sur les Hauts Revenus (CSHR) se substituant de fait à la mesure sur les décotes. À ce sujet, les instructions du président de la République sont claires : la CSHR ne touchera pas les bas salaires et la valeur du point d'indice ne sera pas remise en cause. À ce jour, le système envisagé est toujours en cours de paramétrage, et son exécution ne pourra avoir lieu qu'après les conclusions positives des travaux en cours. Donc la question n'est pas, au moment où nous parlons, à l'ordre du jour, permettez donc qu'on en parle lorsque ce sera le cas.

Un document faisant état de la décision d'annulation par la Cour constitutionnelle des mesures de gel des recrutements, titularisations, avancements et reclassements depuis un certain temps, sur les réseaux sociaux. En êtes-vous au courant, qu'en est-il réellement ?

- Je suis au courant et, je voudrais de prime abord relever que je suis en phase avec la décision de la Cour constitutionnelle. De toute façon, il ne saurait en être autrement, car vous savez bien que les décisions de cette haute juridiction ne sont susceptibles d'aucun re-

cours. Ensuite, je voudrais brièvement vous rappeler le contexte de cette décision. La confédération syndicale dénommée Dynamique Unitaire (DU) a saisi la Cour constitutionnelle aux fins de l'annulation de l'Ordonnance n°0000016/PR/2018 du 23 février 2018 portant modification, suppression et complétant certaines dispositions de la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la Fonction publique ainsi que les mesures d'austérité adoptées par le Conseil des ministres du 21 juin 2018. S'agissant de l'ordonnance, DU a soutenu que les modifications apportées au statut général de la Fonction publique visent à précariser et à déshumaniser l'agent public car, prises en violation des instruments internationaux et des textes législatifs nationaux. A propos des mesures critiquées, à savoir le gel des recrutements, des titularisations, des avancements et promotions après stage, DU a estimé que ces mesures ont été décidées sans consultation des partenaires sociaux et en violation des textes en vigueur. Par conséquent ladite confédération syndicale a sollicité, en plus de l'annulation desdites mesures, la régularisation administrative et financière des agents publics ainsi que l'ouverture d'un dialogue social entre le gouvernement et les organisations syndicales. A la suite de ce recours, j'ai été moi-même auditionné à la Cour constitutionnelle en même temps que mon collègue chargé du Travail...

...et qu'a-t-on décidé ?

- Pour en revenir à la décision rendue par la Cour, je voudrais d'abord faire observer que certaines prétentions ont été rejetées par les juges, notamment celles concernant l'Ordonnance n°0000016/PR/2018 du 23 février 2018 qui, comme vous le savez, n'a jamais été appliquée faute de ratification par le Parlement. Ce que le gouvernement avait lui-même relevé pour s'étonner que cette question ait fait l'objet du recours des syndicalistes. En tout état de cause, je retiens trois conséquences de la décision de la Cour. À savoir : la mesure de contrôle des effectifs par la mise en bons de caisse des agents de l'État est justifiée, légale et correctement mise en œuvre par le gouvernement. Sur cet aspect la Cour conforte le gouvernement dans la poursuite de l'opération de contrôle de présence des agents. De plus, sur les mesures de gel, la haute juridiction invite le gouvernement à réunir les organes consultatifs que sont le Comité consultatif de la Fonction publique et le Conseil supérieur de la Fonction publique pour un meilleur respect des dispositions légales en vigueur même si ces organes consultatifs n'ont pas vocation à sanctionner le gouvernement mais constituer plutôt des outils d'aide à la décision pour celui-ci. Enfin, la Cour Constitutionnelle ne remet donc en cause ni le contrôle de présence des agents publics ni les mesures de gels des recrutements, titularisations, avancements et reclassements après stage, dont la légalité est assurée par l'Arrêté n° 390/PM/MFPMPSPRE du 20 août 2018 pris par le Premier ministre, chef du gouvernement. Je terminerai sur cette question pour dire que la décision d'engager des discussions avec les partenaires sociaux sur les mesures gouvernementales avait été prise bien avant la saisine de la Cour constitutionnelle par DU. Et, il vous souviendra que j'ai moi-même fait publier dans votre journal un communiqué, par lequel j'invitais les organisations syndicales à se faire enregistrer auprès de mes services pour l'ouverture de ces concertations. Malheureusement, pour des raisons liées à l'agenda politique national, ces concertations n'ont pas pu se tenir à la date prévue. Mais elles restent d'actualité. Car j'entends dans les prochains jours m'y atteler, conformément aux instructions reçues du Premier ministre, chef du gouvernement.

Après votre élection comme député au premier siège du département de Lekoni-Lekori (Akiéni), quel sentiment vous habite ?

- C'est un sentiment de satisfaction et de responsabilité par rapport aux enjeux. Satisfaction d'abord, pour la confiance que les

populations d'Akiéni ont placée en ma modeste personne pour les représenter à l'Assemblée nationale et porter ainsi, leurs diverses aspirations. Ensuite sentiment de responsabilité en raison de la conscience que j'ai de ce que, leurs attentes, comme partout ailleurs sont nombreuses. Il s'agit de construire l'avenir de la commune d'Akiéni et partant, du département de Lekoni-Lekori en poursuivant les efforts de développement déjà engagés et aller plus loin afin de satisfaire les besoins de la population. Il s'agit aussi de continuer à rassembler tous les fils et filles de notre contrée dont l'unité a été suffisamment démontrée pendant ces élections. C'est enfin un sentiment de fierté pour avoir été désigné, avec d'autres fils et filles de mon département, afin de défendre les couleurs du Parti démocratique gabonais (PDG). C'est toujours un honneur d'être appelé à ce niveau de responsabilité par la plus haute autorité du Parti et de l'État.

Contrairement à beaucoup de vos camarades du PDG, on a constaté que vous n'aviez pas organisé le week-end politique initié par votre formation politique. Qu'est-ce qui explique cela ?

- Sur ce point, je voudrais indiquer que le département de Lekoni-Lekori ne s'est pas singularisé, en ce sens que ce n'est pas la seule localité à ne pas avoir organisé les festivités auxquelles vous faites allusion. A ce jour, à l'instar de notre département, d'autres localités de la province et même du pays, pour des raisons diverses, ne l'ont pas encore fait. Cela dit, je voudrais tout de suite indiquer que les responsables politiques de Lekoni-Lekori sont, et c'est sans équivoque, respectueux des directives du PDG et de ses instances, la discipline au PDG étant l'apanage du bon militant. C'est ainsi que dès que les instructions ont été données, tous les responsables ont été mobilisés sur le terrain. D'abord les 10 et 11 novembre 2018, ensuite le 17 novembre 2018. C'est vrai que personnellement j'étais absent du territoire national à cette date, mais les camarades s'étaient mobilisés et organisés pour mettre en œuvre ces instructions du Parti qui visaient à célébrer avec nos militants la victoire comme vous le savez du PDG dans le département de la Lekoni-Lekori aussi bien aux élections législatives que locales. Malheureusement, cette première mobilisation fut annulée. A la suite de la nouvelle programmation les camarades ont jugé cette fois-ci, difficile de retourner sur le terrain sans moyens, d'une part. D'autre part, il faut savoir qu'au-delà de la politique, il y a la famille. Il ne vous échappera pas que bien qu'étant président de la République, Ali Bongo Ondimba est avant tout fils d'Akiéni ; et donc pour les camarades, l'idée des réjouissances leur est finalement apparue inopportune au moment où leur père, grand frère, oncle et j'en passe, se trouvait absent du pays pour cause de maladie. C'est ainsi que ce week-end politique a donc été encore une fois renvoyé à un moment plus approprié, c'est-à-dire une fois que le président de la République aura achevé sa convalescence et sera de nouveau parmi nous au pays.

Voilà donc simplement ce qui s'est passé. En un mot, le week-end politique dans Lekoni-Lekori aura bien lieu au moment le plus approprié pour les camarades militants de ce département. Toute autre interprétation n'est que pure mauvaise foi. Je dois enfin préciser que le soutien financier apporté par le Parti pour ces retrouvailles est intact auprès des responsables du Parti qui l'ont reçu.

On constate également que les candidats PDG, dans la province du Haut-Ogooué ont, pour la plupart, gagné ce scrutin législatif avec des scores staliniens. Est-ce à dire que cette province est en totale adhésion avec ce parti ?

- Je vous laisse la paternité de cette expression. En revanche, ce résultat confirme l'adhésion massive des populations de la province du Haut-Ogooué aux idéaux du PDG et à l'action politique du distingué camarade président. Ce dont je les remercie encore une fois du fond du cœur. Le Haut-Ogooué a, à nouveau, confirmé sa position de bastion du PDG.